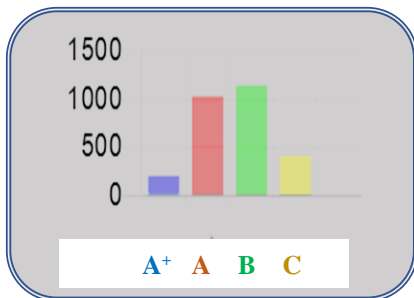


RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LE TELETRAVAIL

➤ Caractéristiques de l'échantillonnage :

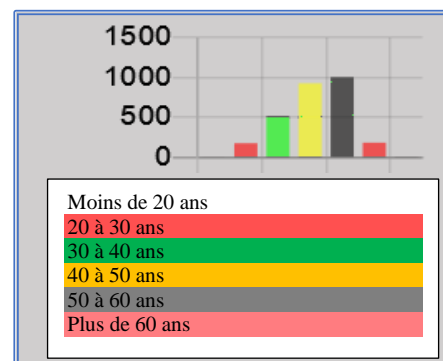
Plusieurs milliers de personnels ont répondu à notre enquête, celle-ci s'adressait à tous les personnels de la Fonction Publique d'Etat syndiqués ou non.

Les personnels ayant répondu étaient à 60 % des femmes et étaient pour la plupart des fonctionnaires (86 %).



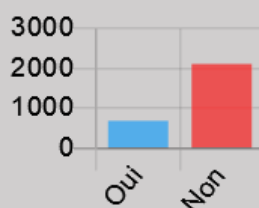
Parmi ceux-ci, 41 % sont de catégorie B, 37 % de catégorie A, 15 % de catégorie C et 7 % de catégories A+. On peut penser que les catégories A+ ont peut-être des réticences à remplir un questionnaire de la CGT, quant aux catégories C, peu de personnels ont été concernés par le télétravail car leurs missions n'étaient pas facilement adaptables au télétravail.

La grande majorité des participants font partie d'une tranche d'âge comprise entre 40 et 60 ans pour 69% d'entre eux et travaillent dans un établissement public (46 %) ou en administration déconcentrée (42 %). 96 % d'entre eux estiment que leurs missions étaient adaptables au télétravail complètement ou partiellement.



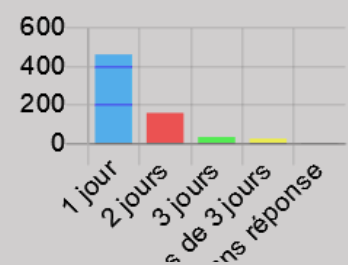
➤ Avant la crise sanitaire :

Etiez-vous en télétravail ?



- 75 % des agents ayant répondu n'étaient pas en télétravail auparavant ;
- Et sur ceux qui y étaient :
 - 68 % le pratiquaient 1 jour par semaine ;
 - 23 % sur 2 jours ;
 - Seuls 10 % sur 3 jours ou plus.

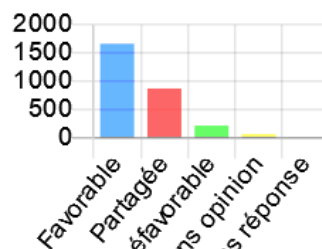
Si oui, pendant combien de jours ?



Il est à noter que peu de personnel se sont vu imposer un refus ou n'ont reçu aucune réponse à leur demande (13 %). Les principales raisons invoquées dans ce cas étaient que les missions n'étaient pas adaptées au télétravail (mais elles le sont devenues pendant le 1^{er} confinement !) ou le manque de matériel. Cette question d'organisation du travail a néanmoins été abordée dans le cadre du dialogue social (70 %) en comité technique, en CHSCT ou en groupes de travail.

Avant cette crise, 61 % des personnes interrogées avaient une opinion favorable sur le télétravail, 31 % une opinion partagée et seul 8 % une opinion défavorable. Nous parlons bien ici du télétravail tel qu'il aurait dû se mettre en place.

Quelle était votre opinion sur le télétravail ?



➤ Pendant le 1^{er} confinement :

81 % des personnels ayant répondu à cette enquête étaient en travail à distance pendant le confinement et 80 % de ces personnels ont plutôt bien vécu ce passage imposé



Pour autant, ils soulignent les difficultés liées au fait que c'était difficile à gérer avec les enfants, qu'ils n'avaient pas de matériel ou qu'ils étaient mal préparés. Tous ont mis en avant, le fait d'être protégé par rapport au virus avec ce mode de travail. Cet avantage à pris le pas sur les nombreux inconvénients, seules les personnes pratiquant déjà le télétravail précédemment n'y ont vu que des avantages.

Au niveau du matériel, plus de 80 % des personnels ont utilisé leur matériel personnel, seuls ceux étant déjà en télétravail avant le confinement avaient le matériel à disposition. Paradoxalement, seuls 30 % des personnels estiment que le télétravail leur a occasionné des frais supplémentaires qui n'ont d'ailleurs pas été pris en charge par l'administration. En analysant les réponses aux questions ouvertes on s'aperçoit que beaucoup de personnes estiment que les frais supplémentaires liés au télétravail ont été compensé par les économies faites sur les déplacements !

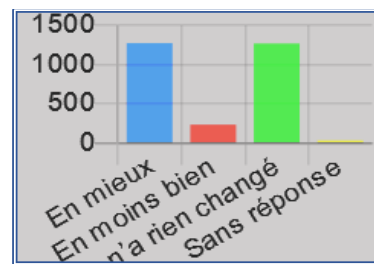
Les avis sur le management sont partagés entre efficace et améliorabile avec des situations assez ambigües selon les services., mais si 37,5% l'on trouvé efficace 62,5 % ne partagent pas cet avis.

Les aspects positifs liés à cette période de travail à distance sont tout d'abord la diminution du temps de transport (75 %), puis la possibilité d'organiser son travail, l'autonomie personnelle, la meilleure gestion du temps de travail et la préservation de la santé. Dans les commentaires est également apparu la diminution du stress.

Les aspects négatifs : En 1^{er} lieu nous trouvons le manque d'outils concrets pour travailler, ce qui est en cohérence avec le fait que très peu de personnels avait du matériel fourni par l'administration. Son corollaire le nonaccès à certains logiciels ou bases de données arrive ensuite. On voit que le principal aspect négatif concerne le matériel qui semble être un préalable à toute chose.

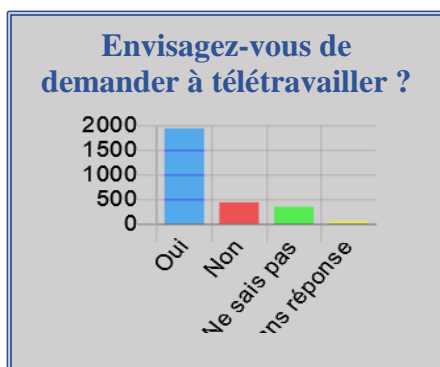
Viennent en ensuite les aspects négatifs liés aux conditions de travail et à l'impact psychologique avec dans l'ordre : le sentiment de délitement du collectif de travail, le sentiment d'isolement, la difficile articulation entre vie privée et vie professionnelle, un mauvais aménagement du poste de travail avec une absence d'espace de travail adapté au domicile et une augmentation des amplitudes horaires de travail.

Aujourd'hui les personnes interrogées estiment que leur vision du télétravail a évolué en mieux à 45% ou bien qu'elle n'a pas changé à 45%



➤ **Aujourd'hui :**

Pour les revendications que les personnes interrogées souhaitent mettre en avant, la principale (à 75 %) est de permettre l'accès au télétravail pour tous les agents qui le souhaitent sur la base du volontariat, en assurant l'égalité de traitement quelques soit les fonctions exercées et les catégories auxquels les personnels appartiennent. Viennent ensuite, pour environ la moitié des personnes interrogées, améliorer la prise en charge des frais de fonctionnement et améliorer les postes de travail à domicile et dans les tiers lieux.



Enfin 70 % des personnels envisage de demander officiellement le télétravail

- Sur combien de jours ?**
- 1 jour : 17,06%
 - 2 jours : 30,21%
 - 3 jours : 15,18%
 - + 3 jours : 6,77%
 - Non renseigné : 30,78%

Parmi ces personnels les modalités se dégageant sont une ou plusieurs journées fixes dans la semaine ou un mixte de jours fixes et de jours flottants.

Pour le lieu où exercer le télétravail, 67% plébiscitent le domicile avec une pièce à consacrer à cette activité, 2% un espace de coworking près du domicile partagé avec d'autres salariés, qu'ils soient du public ou du privé, et 31% ne s'expriment pas.

➤ **Commentaires et revendications exprimés :**

Les commentaires dans les questions ouvertes laissent apparaître que les personnes interrogées sont très inquiètes quant à la déshumanisation du travail qui pourrait résulter du télétravail et pour éviter cela souhaitent que le nombre de jours en télétravail n'excède pas trois, que celui-ci ne soit pas imposé et que les personnes le refusant ne soient pas stigmatisés (Ringard...).

Elles pensent également que ce mode de travail doit être pensé au niveau d'un service et pas proposé individuellement.

La peur de perdre un bureau attitré est vraiment très présente et les personnels s'interrogent sur la place de la médecine de prévention et du syndicat.

Au niveau de la santé, beaucoup estiment qu'il est difficile de déconnecter et ce, pas forcément à cause de la hiérarchie car il est difficile d'arrêter une tâche en cours quand on n'a pas de contraintes horaires (surtout quand on est à son domicile).

Elles pensent que le télétravail doit être préparé par les managers qui doivent recevoir une formation au même titre que les agents afin de favoriser la confiance des uns envers les autres car elles estiment que c'est un des éléments principaux pour que ce mode d'organisation du travail se passe bien.

Au niveau matériel, en plus des réponses aux questions beaucoup de personnes insistent sur la prise en charge du matériel, des frais annexes (comme abonnement internet, papier, encre...) et des frais de repas.

La préparation du télétravail doit également se faire en développant des logiciels adaptés à ce mode d'organisation (les Visio conférences, téléconférence, bases de données, messagerie...).

Est plébiscité également les espaces de coworking proche du domicile (une salle pourra être dédié à cela dans les mairies par exemple)

Enfin ce qui est frappant, c'est que la grande majorité des personnels étant pour le télétravail sont celles ayant déjà expérimenté ce mode de travail avant la crise sanitaire et que ceux qui sont contre le sont de façon assez virulente.

Montreuil, le 9 novembre 2020